

Thème 1

Transformer l'école pour combattre les inégalités

Texte adopté par le congrès

Faire accéder tou-tes les élèves à un haut niveau de formation tout en réaffirmant qu'ils et elles en sont toutes capables fonde le projet du SNUipp-FSU pour l'école. Ce défi ambitieux porte l'exigence d'une école pour toutes et tous, empreinte des valeurs de justice, de partage et de solidarité et nécessite que soit placé au centre du système éducatif la réussite des élèves des milieux populaires. Pour que tous les individus accèdent à une citoyenneté libre et éclairée qui leur permette d'agir sur le monde, l'école doit prendre en compte et valoriser la richesse que constitue la diversité des élèves et leur assurer d'accéder à une culture commune fondée sur des connaissances accessibles à tou-tes et sur l'exercice de l'esprit critique. Rompre avec les déterminismes sociaux, culturels et scolaires implique de considérer l'hétérogénéité comme un levier de réussite et non comme un obstacle et suppose une transformation en profondeur du système éducatif soucieux du bien-être des publics qu'il accueille, de réussite collective et non pas seulement individuelle et dont les moyens sont à la hauteur de cette ambition.

Le gouvernement Hollande a poursuivi les politiques d'austérité. De même, malgré l'affichage de changement et l'affirmation de grands principes, la loi de refondation n'a pas permis de rompre avec les logiques de productions des inégalités scolaires. Elle ne s'est pas concrétisée dans le quotidien de toutes les écoles et n'a pas permis une amélioration des conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des élèves. Même si les dispositifs de scolarisation des moins de 3 ans et le Plus De Maitres que de classe ont ouvert de nouvelles perspectives pour l'éducation prioritaire, le nombre insuffisant de postes n'a pas permis la généralisation indispensable de ces mesures à l'ensemble des écoles. Le développement de ces dispositifs s'est trop souvent opéré au détriment des effectifs des classes ordinaires. Pour assurer l'équité des écoles face à l'application de la loi, la baisse des seuils est nécessaire partout. Sur de nombreux aspects, les mesures prises restent très en deçà des attentes et des besoins : créations de postes insuffisantes, ne permettant pas de compenser l'ensemble des suppressions précédentes, formation des enseignant-es, effectifs dans les classes, remplacement, personnels spécialisés, et font courir le risque de la généralisation du recours à des personnels contractuels. De surcroît, la réforme des rythmes scolaires a amplifié les inégalités territoriales et dégradé les conditions de vie professionnelle et personnelle des enseignant-es et souvent les conditions d'apprentissage des élèves, particulièrement en maternelle, sans faire la preuve de son efficacité sur la réussite des élèves. Le SNUipp-FSU dénonce le manque de transparence sur le bilan de cette réforme, notamment par l'absence de publication du rapport de l'inspection générale sur les rythmes scolaires. La réforme du collège remet en cause le cadre national du système éducatif et ne garantit pas l'égalité de l'enseignement sur tout le territoire. Elle est rejetée par une grande majorité de la profession concernée. Le SNUipp-FSU, dans le cadre fédéral, demande qu'elle soit abrogée, repensée et réécrite.

L'école, le collège, le lycée, l'enseignement supérieur doivent tous être réformés pour garantir la démocratisation du système éducatif et assurer le plus haut niveau de réussite pour tous et toutes.

Pour le SNUipp-FSU, la réduction de la difficulté scolaire, au-delà des problématiques sociales et familiales, ne peut pas être renvoyée à la responsabilité des élèves et de leur famille ou à celle des enseignants-es mais doit interroger et mobiliser tout le système éducatif. Le poids des réformes successives (handicap, inclusion, programmes...) sans les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre ni pour réparer les dégâts des politiques passées, s'est porté sur les seul-es enseignant-es qui ont vu leur charge de travail exploser et leur identité professionnelle remise en cause. Transformer l'école implique aussi de transformer le métier d'enseignant-e. Réaffirmer qu'enseigner est un métier qui s'apprend, nécessite de faire une priorité de la formation initiale et continue des enseignant-es et que, dans ce cadre, soient prises en compte toutes les dimensions liées à la complexité du métier (pédagogiques, didactiques, sociologiques, psychologiques). Le travail en équipe et les liaisons inter-degrés doivent être pensés, reconnus et faire l'objet d'une formation explicite et de temps dédiés suffisants et ce, dès la formation initiale.

L'ambition du SNUipp-FSU pour l'école et les élèves nécessite que soit réactivé, popularisé et généralisé son projet initial basé notamment sur le « plus de maîtres que de classes » dans toutes les écoles et sur le décrochage entre le temps-élèves et le temps-enseignant en s'appuyant sur l'expérience des professionnelles de terrain, les apports de la recherche et les travaux des mouvements pédagogiques. Le SNUipp-FSU choisit de s'engager dans une campagne de renforcement d'une identité professionnelle du 1^{er} degré mise à mal, pour renouer avec la dynamique pédagogique collective et pour que les enseignant-es reprennent la main sur leur métier. De plus, l'élaboration d'un projet pour l'école commune (de 3 ans à 18 ans) doit être entrepris. Il doit associer enseignant-es du 1^{er} et 2nd degré et chercheurs en sciences de l'éducation afin d'acter un document de référence partagé dans le cadre fédéral.

1. Transformer les conditions d'apprentissage des élèves

Toutes les évaluations internationales soulignent que l'école française est une des plus ségrégatives et qu'elle accentue les inégalités.

1.1. Des effectifs qui doivent être revus à la baisse

En France, la taille moyenne des classes continue d'être trop élevée, comparée à de nombreux pays de l'OCDE. Pourtant, de nouvelles études rapportent l'impact positif de la réduction des effectifs sur les apprentissages des élèves, notamment ceux issus des milieux éloignés de la culture de l'école. Pour le SNUipp-FSU, il est urgent de baisser le nombre d'élèves par classe pour tendre vers 20 élèves par classe (comme dans d'autres pays européens qui investissent dans leur système éducatif) et en tout état de cause ne jamais excéder 25 par classe, 20 en REP ou REP+, en classes multi-niveaux et en milieu rural, 15 en TPS-PS. La baisse des effectifs par classe reste la première priorité des enseignant-es comme l'ont démontré les différentes enquêtes menées auprès de la profession. Les élèves inscrits en ULIS ou UPE2A doivent être comptabilisés dans les effectifs de l'école (mais sans compter le moyen de l'enseignant-e spécialisé-e coordonnateur-trice), en tant que classe comptant dans le calcul des décharges de direction et pour les opérations de carte scolaire.

Par ailleurs, afin de réussir l'inclusion des élèves à besoins particuliers dans de bonnes conditions, il faut baisser significativement le nombre d'élèves par classes. Le SNUipp-FSU revendique une double comptabilisation des élèves relevant des dispositifs d'ULIS, d'UPE2A.

1.2. L'école maternelle, école première, une des clés de la réussite

En réduisant les effets des inégalités sociales sur les résultats scolaires, l'école maternelle joue un rôle déterminant dans la réussite des élèves, tout particulièrement pour ceux dont les familles sont éloignées de la culture scolaire et ceux pour lesquels la langue maternelle n'est pas celle de l'école. Elle doit constituer une priorité. Pour assurer la réussite de tou-tes, la scolarisation des enfants de moins de trois ans doit être développée sur tout le territoire, et les conditions de scolarisation de tou-tes améliorées, particulièrement dans les départements d'Outre-Mer. Cela nécessite le cadre d'une école qui soit à la fois ambitieuse, empreinte des valeurs d'égalité, de justice, respectueuse des besoins de jeunes enfants et qui porte un regard positif sur les progrès et les évolutions des élèves. Aujourd'hui, 46 % des classes maternelles comptent plus de 25 élèves, 8% sont au-dessus de 30. Peu bénéficient de la présence d'un-e ATSEM à plein temps. Seulement 11,8% des moins de trois ans sont scolarisé-es. Les dispositifs « scolarisation des 2/3 ans » ne concernent toujours qu'un nombre restreint d'écoles (en REP+ essentiellement). Ils doivent être développés sans impacter ni la scolarisation classique des moins de 3 ans, qui doit elle-même être développée, ni les effectifs des autres classes de l'école. Le SNUipp-FSU continuera de se mobiliser pour la scolarisation de tous les enfants de maternelle dans les départements d'Outre-Mer qui sont loin de bénéficier tous de cette scolarisation.

Tout cela passe par un engagement important et conjoint de l'Éducation nationale (postes, formation de formateurs et d'enseignant-es...) et des collectivités territoriales (locaux et matériel adaptés aux jeunes élèves, une ATSEM par classe à temps plein, formée...) en leur garantissant les moyens nécessaires pour l'assurer.

Le SNUipp-FSU demande :

- le droit pour les parents de scolariser, dans toutes les écoles et dans les meilleures conditions les enfants de moins de trois ans
- la possibilité d'accéder à des dispositifs « moins de 3 ans » sur l'ensemble du territoire sans impacter les effectifs des autres classes et sans profilage des postes
- la baisse indispensable et significative des effectifs pour toutes les classes
- la comptabilisation systématique de l'ensemble des élèves de TPS inscrits dans les effectifs pour la carte scolaire partout où ils sont scolarisés
- la possibilité d'organiser des rentrées échelonnées à la libre appréciation des équipes pédagogiques en fonction de leur projet
- un bilan des dispositifs "passerelles" en lien avec le secteur de la petite enfance pour un éventuel développement de ces dispositifs dans le respect de la spécificité de l'école maternelle
- des modules spécifiques à la maternelle en formation initiale et continue suffisamment nombreux et de qualité pour répondre aux besoins des personnels
- des dispositifs PDMQDC dès l'école maternelle
- la création d'un service public de la petite enfance

Le SNUipp-FSU rappelle son opposition, sans accord des conseils d'école, aux fusions qui ont pour seul but d'économiser des postes, qui fragilisent et remettent en cause la spécificité de l'école maternelle ou qui conduisent à créer de trop grandes écoles. Elles ne doivent pas nuire à un nécessaire maillage sur le territoire, garantie de proximité.

La scolarisation précoce de tous les enfants, notamment des milieux les plus éloignés de la culture de l'école doit être une priorité. Un travail doit se mettre en place avec les structures de la petite enfance, les services de prévention (PMI ...) et les services sociaux mais aussi à l'intérieur de l'école avec des dispositifs bénéficiant de conditions particulières. L'idée de la scolarisation obligatoire à 3 ans avance et la réflexion doit se poursuivre. Le SNUipp-FSU continue d'exiger le droit garanti à la scolarisation en maternelle.

1.3. Climat scolaire et cadre de travail

Améliorer le climat scolaire, relève de conditions matérielles et humaines. C'est un levier pour la réussite des élèves, notamment pour ceux qui déclarent ne pas se sentir bien à l'école. Décider de faire évoluer le climat dans les écoles, c'est réfléchir et construire ensemble un projet social et collectif porteur de valeurs : tou-tes capables, coéducation, laïcité, solidarité, coopération... Le partage de règles de vie garanties en tout temps et en tout lieu dans l'espace scolaire assure la sérénité des élèves. Améliorer le climat scolaire, c'est apprendre à vivre ensemble, s'ouvrir aux différences, à la diversité, exiger le respect mutuel et exclure toute discrimination.

La taille des écoles a un impact sur les conditions de scolarisation des élèves. Le SN Uipp-FSU revendique des tailles d'école répondant aux exigences de qualité et de proximité. Les CHSCT doivent être saisis à chaque rentrée sur toutes ces questions. Les écoles sont parfois confrontées à des situations violentes ou très conflictuelles. Le SNUipp-FSU demande la création de protocoles d'information et de suivi des signalements de situations préoccupantes déposées par les enseignants entre les services de police, de justice, d'ASE et l'Education nationale dans le cadre du secret partagé.

Le cadre de travail doit être pensé aussi pour tous les adultes qui interviennent dans l'école : matériel, aménagement pour les personnes à mobilité réduite, salles accueillantes pour les interventions des professionnels des RASED, UPE2A, TIC des partenaires, pour faire vivre le travail en équipe ou organiser des moments de convivialité. Ceci dans un cadrage budgétaire national afin d'éviter les inégalités territoriales. Lorsque les locaux sont occupés par les activités périscolaires, les enseignants doivent bénéficier de lieux dédiés où effectuer leur travail de préparation de la classe ou pour recevoir les parents, conformément au code de l'éducation. Les enseignant-es doivent pouvoir donner leur avis à tout projet de construction, de rénovation et d'équipements d'école.

La relation de confiance de l'institution envers les enseignant-es et le soutien qu'elle leur apporte participent aussi au climat de l'école.

La continuité du service public d'éducation, droit pour les élèves, quel que soit leur niveau de scolarisation, est aussi un élément déterminant du climat scolaire. Trop souvent, les élèves se voient privés de jours de classe et/ou se retrouvent dans d'autres classes ainsi surchargées, ce qui est facteur de stress pour eux comme pour les enseignant-es absent-es et ceux qui reçoivent les élèves. Cela a des conséquences sur les apprentissages. La continuité du service public d'éducation doit être garantie par un nombre suffisant d'enseignant-es titulaires remplaçant-es (d'au moins 10%) formé-es et nommé-es sur des zones correspondant aux circonscriptions, que ce soit pour les congés maladies ou la formation continue des enseignant-es, les remplacements des élu-es du personnel participant aux instances ou les absences de droit comme les temps de formations syndicales. Chaque enfant ayant droit à un enseignement de qualité, tout remplacement sur un support spécialisé doit être effectué par un titulaire d'un CAPASH ou désireux de s'inscrire dans ce type de formation.

L'engagement de l'état dans les créations de postes et les moyens alloués doit se traduire par des postes correspondant aux besoins. Le SNUipp-FSU est opposé au recrutement de personnels enseignants précaires et exige des dispositions ambitieuses pour les départements concernés.

Afin que chaque école dispose des moyens matériels en adéquation avec les missions qui lui sont confiées, l'Etat doit définir l'équipement et le matériel nécessaire au bon fonctionnement des écoles et donner l'obligation aux mairies d'en assurer le financement.

1.4. Relation aux familles

La relation entre les familles et l'école joue un rôle déterminant dans la réussite scolaire, notamment celle des élèves issu-e-s de familles éloignées de la culture de l'école. Pour faciliter l'accueil, la rencontre et la participation des familles à la vie de l'école, il est nécessaire d'instaurer un cadre propice au respect mutuel,

de rendre lisibles les pratiques et les attendus de l'école mais aussi de clarifier les rôles respectifs de chacun. De nombreuses initiatives existent qui doivent être favorisées, tels les dispositifs de première rentrée à l'école maternelle qui posent des bases déterminantes. Au-delà de rencontres au sujet des seuls résultats des élèves, le SNUipp-FSU exige une reconnaissance institutionnelle du temps nécessaire aux échanges avec les familles, les 24 heures imparties, à ce jour, étant largement insuffisantes pour couvrir les besoins et pour permettre d'évoquer d'autres aspects de la vie de l'élève. Il demande également le soutien effectif et l'accompagnement des équipes en termes de formation. Les mesures découlant des plans vigipirate ne doivent en aucun cas nuire au fonctionnement de l'école. Elles doivent être adaptées et explicitées afin d'éviter l'émergence d'un climat anxiogène.

1.5. Socle

Le SNUipp-FSU regrette que le terme de socle ait été maintenu. Il dénonce la conception minimale de l'école à laquelle renvoie aussi bien le socle Peillon que le socle Fillon. Parce qu'elle porte en elle l'idée d'un pallier de tri des élèves à l'issue de la scolarité obligatoire, le SNUipp-FSU reste opposé à une école du socle, laquelle pourrait conduire à des fusions de structures. Le SNUipp-FSU rappelle son attachement à l'organisation scolaire actuelle (école/collège/lycée) et l'exigence d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. Le nouveau socle abandonne la référence aux « compétences-clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie » de l'Union européenne et n'a plus pour but de définir le minimum pour certain -es. Les programmes redeviennent le seul référentiel d'enseignement. Le SNUipp-FSU exige qu'il n'y ait pas juxtaposition de plusieurs documents. Ces derniers doivent être utiles, opérationnels et compréhensibles pour les enseignant-es. Tous les moyens humains et financiers doivent être engagés pour que les objectifs de fin de collège soient atteints par tou-tes les élèves.

1.6. Des programmes qui doivent être la référence d'une culture commune émancipatrice

Des programmes nationaux constituent la garantie de l'accès à une culture commune scolaire et de l'égalité des ambitions sur l'ensemble du territoire pour tou-tes les élèves. Les programmes de 2008 ont été abandonnés. C'était une demande du SNUipp-FSU. Le Conseil supérieur des programmes (CSP) a rédigé ceux de 2015 et 2016. Si ceux concernant le cycle 1 ont été jugés satisfaisants bien qu'aucun moyen n'ait été mis en place pour accompagner et former les enseignants, ceux des cycles suivants restent très lourds, très inégaux et peu opérationnels dans plusieurs domaines. Il faut redonner toute leur place aux champs disciplinaires suivants : les arts, les sciences et l'EPS, en particulier. D'autres langues vivantes que l'anglais doivent pouvoir faire l'objet d'apprentissage. Le SNUipp-FSU exige toujours qu'ils soient mis rapidement à la disposition des enseignant-es sous format papier, assortis de documents d'accompagnement et qu'un véritable plan de formation soit mis en œuvre. Du temps spécifique de concertation entre collègues par des journées banalisées doit être dégagé. Le CSP, dans sa « charte des programmes », prévoit des possibilités d'évolution. Le SNUipp-FSU exige qu'à cette occasion, les domaines les plus problématiques soient revus en tenant compte de l'avis des enseignant-es sur des temps collectifs dédiés. Les programmes doivent être à la fois ambitieux et réalisables. Dans les collèges, la mise en place de l'EMC, de l'EMI et des nouveaux programmes sur les quatre niveaux en même temps, vont générer une surcharge de travail et des difficultés pour construire une progression pédagogique, notamment avec la mise en place du nouveau cycle 3, intégrant aux programmes les EPI et les nombreux parcours (PEAC, citoyen, santé, avenir).

De manière plus globale, affirmer la priorité à l'École, c'est aussi permettre sa stabilité à moyen et long terme. La remise en cause des programmes à chaque alternance politique doit cesser. Les enseignants travaillent sur un temps long et recherchent une cohérence sur une durée qui n'est pas celle des échéances politiques ou électoralistes.

Le SNUipp-FSU regrette l'usage d'un verbiage parfois inutile dans les nouveaux programmes.

1.7. Parcours: enseignements et actions éducatives, quelles complémentarités?

Malgré les annonces du CSP et les demandes des personnels, les différents « parcours » et « éducations à... » n'ont pas tous été intégrés aux programmes. Cette multiplication des parcours conduit à des injonctions hiérarchiques, des activités chronophages sans que l'utilité et/ou la pertinence pédagogique du travail produit ne soient jamais démontrées.

Le SNUipp-FSU demande que soient intégrés aux programmes, de façon explicite et transversale, des axes essentiels tels que : droits de l'enfant, éducation contre le racisme et toutes les discriminations, égalité des droits, éducation à la sexualité, développement durable... Cela doit avoir sa place dans la formation initiale

et continue des enseignant-es. Les enseignant-es ne seront en mesure de s'approprier les actions à mener en professionnels avisés qu'à la condition d'avoir été accompagnés et formés.

La forte demande sociale envers l'école, souvent liée à l'actualité, ne doit pas se traduire par la multiplication des injonctions à travers de nouveaux objets souvent mal identifiés. Lorsqu'une nouvelle problématique est renvoyée à l'École, il est nécessaire que le temps qui y sera consacré (temps classe, mais aussi préparation et formation) soit pris en compte. Pour le SNUipp-FSU, ces « parcours », « actions », « éducations à »... doivent être intégrés dans les programmes, le rôle de l'école et de ses éventuels parte naires clarifiés. Ces parcours doivent s'appuyer sur des activités qui se déroulent dans le cadre scolaire. Le SNUipp-FSU demande qu'un document unique et cohérent soit mis à disposition des enseignant-es.

1.8. Éducation à l'égalité, lutte contre les discriminations

Le SNUipp-FSU rappelle son attachement à la laïcité pour garantir l'égalité, éduquer à la diversité et au vivre ensemble. L'école doit éduquer contre toutes les formes de discrimination : contre le racisme, le sexisme, les LGBTphobies, la stigmatisation liée à la situation sociale (la gratuité du matériel scolaire doit être garantie), au handicap ou à l'âge. Elle doit lutter contre toute forme de violence. En ce qui concerne l'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons, alors que nous attendions des actions d'ampleur à la suite de l'expérimentation des ABCD, le ministère a reculé sous la pression de lobbyes réactionnaires. En supprimant le dispositif, il a fragilisé les actions pédagogiques engagées et n'a jamais concrétisé ses engagements de généraliser la formation. Pourtant, toutes ces questions relatives aux discriminations, aux représentations, aux préjugés et aux violences nécessitent des moyens importants et un engagement politique fort pour rendre effective la formation, tant initiale que continue, en présentiel, pour tou-tes les enseignant-es et tous les personnels d'éducation. Une analyse des pratiques enseignantes et des outils pédagogiques doit aussi être un objet de formation. Le SNUipp-FSU considère qu'il est essentiel que le soutien de la hiérarchie se manifeste à l'égard des enseignant-es, des équipes, dès lors que des tentatives d'intimidation (pression de parents ou de personnes extérieures à l'école) remettent en cause ces principes de laïcité, d'égalité et de lutte contre les discriminations. Le SNUipp-FSU organisera des stages syndicaux à tous les niveaux qui permettront aux collègues d'interroger la question du genre, et une journée de synthèse en lien avec la recherche.

1.9. Langues et cultures régionales

Le SNUipp-FSU rappelle ses mandats concernant l'enseignement de/en toutes les langues régionales et la nécessité de développer l'ouverture aux cultures locales, notamment en ce qui concerne les Outremers. Il est par ailleurs indispensable de prendre en compte la situation de certains départements (en particulier en Outre Mer) concernant la prise en compte des langues maternelles qui nécessite des moyens que l'Ecole de la République doit assumer. Les réformes territoriales risquent d'accentuer le désengagement de l'État dans ce domaine: les classes et sections d'enseignement de et en langues régionales doivent trouver toute leur place au sein de l'école publique. Dans le cadre du bilinguisme, l'école publique doit pouvoir décliner toutes les formes d'enseignement de et en langue régionale en envisageant toutes les quotités et expérimentations possibles (dont des expérimentations d'immersion en maternelle). Quand la mise en place du bilinguisme se fait sur une organisation trop contraignante, l'administration doit mettre en place les moyens nécessaires. L'existence de postes spécifiques ne doit pas entraîner de concurrence lors des opérations de carte scolaire. Le SNUipp-FSU rappelle aussi sa demande de ratification par la France de la charte des langues régionales ou et minoritaires. Dans les départements 67 et 68, le dispositif d'enseignement des langues régionales a été détourné et utilisé pour un enseignement intensif de l'allemand, langue étrangère. Concernant 15% des classes, en hausse constante, ce dispositif contourne et déséquilibre la carte scolaire, pousse à l'emploi de contractuel et favorise la ségrégation sociale. Le SNUipp-FSU exige l'arrêt de l'expansion de ce dispositif.

1.10. Réforme du collège : une mauvaise réponse

La Réforme du collège a été imposée, sans donner de temps au dialogue indispensable entre le ministère et les professionnels. Depuis la parution du décret du 19 mai 2015, une large majorité de syndicats du second degré ne cesse de dénoncer :

- l'autonomie accrue des établissements qui accentuera fortement les inégalités scolaires et sociales entre élèves, établissements, EGPA
- l'interdisciplinarité mal pensée
- l'accompagnement personnalisé (pourtant montré inefficace au lycée)
- la dégradation des conditions de travail

• la concurrence qu'elle engendrera entre les personnels, les disciplines, les collèges du fait de la nécessité d'opérer des choix, via le conseil pédagogique et/ou le conseil d'administration, entre les matières enseignées en cours disciplinaires ou dans les dispositifs

Pour toutes ces raisons, le cadre national de l'éducation, l'égal accès aux savoirs et à une culture commune ambitieuse et diversifiée sont sérieusement remis en cause. Depuis son congrès national du Mans en février, la FSU demande l'abrogation de cette réforme. Fort des exigences et de la mobilisation des personnels, le SNUipp-FSU au sein de sa fédération dénonce toutes les dérives de cette réforme et soutient l'ouverture de discussions avec le ministère pour construire une autre réforme du collège assurant la réussite de tou-tes les élèves. Les enseignements doivent leur apporter toutes les connaissances et outils nécessaires à une orientation choisie vers l'une des trois voies du lycée dans le cadre d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans afin que les élèves deviennent des citoyens émancipés, autonomes, et critiques. Les mandats de Saint-Malo restent pertinents.

1.11. Cycles, liaisons

Les cycles permettent de donner plus de temps aux élèves et de créer des conditions pour prévenir la difficulté scolaire. Le SNUipp-FSU a toujours défendu la politique des cycles. Le travail par cycle et la continuité des apprentissages doivent être renforcés. Dans les écoles, le bilan de la mise en œuvre des cycles est contrasté. Celle du nouveau cycle 3 risque de poser un certain nombre de difficultés. Le SNUipp-FSU dénonce un cycle à cheval sur deux degrés tel qu'il est réglementé par le ministère et il exige que la cohérence des apprentissages du CM1 et du CM2 soit réaffirmée. Devant l'impossibilité de rencontres régulières entre enseignant-es des deux degrés dans ce cadre, le SNUipp-FSU demande que les programmes de cycle 3 différencient bien ce qui doit être enseigné en CM1/CM2 et ce qui doit l'être en sixième, tout en gardant comme objectif la maîtrise des savoirs de fin de cycle. Cette mise en place ne doit en aucun cas alourdir la charge de travail des personnels, dénaturer leurs missions et leurs statuts, ni remettre en cause l'intégrité des structures écoles et collèges. En l'état, les conditions ne sont pas réunies pour faire fonctionner ce cycle 3.

Le SNUipp-FSU réaffirme l'importance et la nécessité des liaisons entre niveaux, entre la maternelle et l'élémentaire et entre le CM2 et la sixième, afin d'assurer le suivi des élèves et des projets. Davantage de réciprocité dans les échanges entre 1^{er} et 2nd degré serait de nature à favoriser la cohérence du cycle pour la réussite des élèves. Il est nécessaire que le besoin de rencontres entre enseignant-es des deux degrés soit reconnu et que les moyens spécifiques y soient alloués. Ces liaisons nécessitent de dégager du temps inclus dans le temps de travail, y compris sur le temps de classe. En s'inspirant du dispositif de pondération en REP +, du temps doit être consacré à cette liaison en déconnectant le temps de travail des enseignant-es et des élèves. Ces rencontres entre enseignant-es nécessitent aussi de la confiance, des projets à l'initiative des équipes nourris notamment de rencontres sous forme de stages de formation continue communs, des ordres de mission pour les CEC.

Actuellement, les conseils école-collège n'ont pas encore fonctionné comme de véritables outils de partage de pratiques. Dans le cadre du conseil école-collège, l'imposition des projets n'est pas acceptable. Un pilotage parfois fondé sur les injonctions hiérarchiques, la présidence par l'IEN et le chef d'établissement et l'absence de remboursement des frais de déplacement, empêchent la mise en place d'une véritable liaison inter-degré. Ces conseils école-collège, sans temps spécifique dégagé, ajoutent une charge de travail supplémentaire. Le SNUipp-FSU restera vigilant quant aux modalités de fonctionnement des CEC (présidence, moyens, temps...), qui sont un élément d'une réforme structurelle, qui n'est pas de nature à améliorer la nécessaire liaison et la continuité pédagogique entre le CM2 et la 6^{ème}.

Le SNUipp-FSU exigera un bilan sans concession de la mise en œuvre du nouve au conseil de cycle 3 qui lui permettra d'interroger la pertinence de son architecture. Il s'engage à travailler la question des liaisons dans le cadre fédéral.

1.12. Pour une évaluation au service des apprentissages

Toutes les formes d'évaluation au service de l'amélioration des apprentissages, conjuguant bienveillance et exigence, doivent être valorisées. Elles doivent s'inspirer de l'esprit des évaluations positives de l'école maternelle ainsi que de celles d'autres pays. Elles doivent être au plus près des situations d'apprentissage et porter sur ce que l'école enseigne réellement. Elles doivent faire l'objet de formation initiale et continue. L'évaluation doit permettre à tou-tes les élèves, notamment celles-ceux issu-es des familles éloignées de la culture scolaire, de prendre confiance dans leurs capacités et de progresser. À l'école maternelle, une évaluation plus positive va se mettre en œuvre. Priorité doit être donnée à l'observation et à

l'accompagnement des élèves. Le SNUipp-FSU a obtenu que ces principes soient inscrits dans un guide. Il demande que des stages écoles soient partout programmés pour permettre aux équipes pédagogiques d'élaborer des nouveaux carnets de suivi des apprentissages. Quant aux no uveaux livrets scolaires pour les cycles 2 et 3, ils comportent à ce jour trop d'inconnues sur la charge de travail, l'intérêt pédagogique, et la confidentialité des données. Le SNUipp-FSU demande que les résultats de l'expérimentation menée sur ces livrets soient rendus publics avant toute mise en œuvre.

Pour le SNUipp-FSU,

- les évaluations doivent être avant tout un outil pour les enseignant-es et l'équipe, au service des élèves. Elles doivent aider à repérer et analyser réussites et difficultés. Les enseignant-es doivent être maîtres de l'élaboration et de l'usage des outils. La place de l'évaluation ne doit pas être envahissante. Elle doit valoriser les progrès de l'élève.
- les enseignants doivent pouvoir choisir librement la forme et les contenus des livrets d'évaluation. Ils doivent être lisibles et accessibles aux parents
- les enseignant-es doivent être formé-es à l'observation des élèves, à l'analyse des productions et à la manière de rendre compte des résultats. Du temps de travail en équipe doit être dégagé pour croiser les regards y compris avec les RASED.
- des évaluations diagnostiques sont prévues en début de CE2. Elles ne devraient pas avoir de caractère obligatoire. Les équipes d'école ont toute liberté pour organiser ces évaluations dont les résultats ont vocation à rester au sein de l'école. Aucune remontée ne peut être exigée.

Au collège, en fin de cycle 4, le nouveau DNB installe un déséquilibre entre les disciplines et perd, avec l'épreuve orale, son cadrage national. Le SNUipp-FSU reste attaché à ce que l'évaluation porte sur tous les champs d'apprentissage.

1.13. Quels rythmes scolaires pour améliorer les apprentissages ?

La réforme des rythmes scolaires, dont le SNUipp-FSU exige le bilan promis rapidement, a profondément déstabilisé les écoles en dégradant les conditions de travail des enseignant-es et les conditions d'apprentissages sans faire la preuve de son efficacité sur la réussite des élèves. Comme le SNUipp-FSU l'avait dénoncé, elle a durablement modifié le fonctionnement des écoles en renforçant le pouvoir des collectivités territoriales (notamment par le biais des PEDT) ce qui en fait une réforme incapable de compenser les inégalités entre territoires quand elle ne les a pas creusées. C'est pourquoi le SNUipp-FSU continue d'en demander la remise à plat. La gratuité des activités n'étant pas assurée pour tous, les inégalités socio-économiques des familles sont renforcées. Les activités pédagogiques complémentaires (APC), dans la continuité des AP créées sous Chatel, et les TAP alourdissent la journée de classe. Quand elles sont utilisées comme aide personnalisée pour les élèves les plus fragiles, leur effet sur les apprentissages est contesté et elles ne peuvent pallier l'insuffisance des aides spécialisées et le démantèlement des RASED. Le SNUipp-FSU demande la suppression des APC. Cette réforme a aussi eu pour effet d'alimenter la concurrence entre public et privé, non tenu de l'appliquer, au détriment de l'école publique. Dans les régions à fort dualisme scolaire, les écoles privées confessionnelles ont fait leur promotion sur les quatre jours.

Le SNUipp-FSU propose que les CHSCT soient systématiquement saisis en début d'année des conséquences de cette réforme.

Les conditions d'apprentissage ont été dégradées pour la majorité des élèves : plus grande fatigue repérée, fin de semaine moins propice aux apprentissages en maternelle et en élémentaire. Pour les plus jeunes et les plus fragiles la succession des différents temps encadrés par des personnels divers et dans des lieux mal identifiés ne permet pas d'assurer la cohérence éducative et peut entrainer une insécurité affective. La sieste sur des après-midis écourtés pose problème (non-respect du temps de sieste ou réduction du temps d'apprentissage). La spécificité de la maternelle doit être prise en compte. En élémentaire, les volumes horaires de chaque discipline ont évolué en fonction de la durée des demi-journées avec un transfert de temps vers les disciplines fondamentales au détriment des autres (arts, EPS...) créant ainsi de nouvelles inégalités scolaires et sociales.

L'impact de cette réforme a été déterminant dans la dégradation des conditions de travail des enseignant-es : travail en équipe et animations pédagogiques reportés en fin de journée ou le mercredi après-midi, perte des mercredis libérés, salles de classes occupées et matériel utilisé à des fins autres que scolaires avec des règles différentes, parfois dégradation des relations enseignant-es et municipalité et absence de soutien de la hiérarchie, élèves moins disponibles pour les apprentissages, APC en plus de la journée de classe, ATSEM déplacé-es, partiellement voire totalement du scolaire au périscolaire avec une multiplication de leurs

missions préjudiciable à l'école, organisation plus difficile du service des remplaçant-es, des personnels à temps partiel et en service partagé, dépenses pour le transport et de garde d'enfants en hausse...

Les organisations dérogatoires (décret Hamon) ont constitué une réponse inadaptée répondant davantage aux intérêts municipaux qu'à la question des rythmes biologiques de l'enfant. De même, à Mayotte et en Guyane, le SNUipp-FSU demande à ce que les rythmes soient adaptés aux conditions réelles du département. Contre l'avis quasi unanime du CSE, le calendrier scolaire pluriannuel entérine clairement la priorité des considérations économiques et touristiques sur celles liées aux besoins des enfants. Le SNUipp-FSU continue d'exiger les 7 semaines de travail et 2 semaines de vacances.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU affirme que ce dossier n'est pas clos et il exige l'abandon de la réforme et l'écriture d'un nouveau décret en y associant tous les professionnels concernés et en s'appuyant sur les expérimentations et recherches. Il revendique le retour à un cadre national fort et structurant qui clarifie les champs de compétences respectifs de l'Etat et des collectivités, qui prenne en compte réellement la question des transferts de charges et la question de l'argent de l'école, qui permette de bonnes conditions de scolarisation pour les élèves et qui soit respectueux des conditions de travail et de la vie personnelle des enseignant-es.

Le SNUipp-FSU s'engage à faire avec la profession le bilan de la réforme des rythmes et à construire une proposition syndicale, qui permette, comme avant 2008, une diversité des organisations cohérentes sur un territoire : 4 jours 1/2, 4 jours 1/2 avec un mercredi ou un samedi sur trois libérés, 4 jours avec ou sans transfert de la matinée supplémentaire sur les vacances... Il engagera une réflexion sur le nombre d'heures d'enseignement pour les élèves (maintien des 24 heures, retour à 26 ou 27 heures, modulation en fonction de l'âge, des spécificités des territoires ultra-marins...) et sur l'organisation du temps scolaire sur la journée, la semaine et l'année. Les conseils d'école doivent être consultés sur toute décision d'organisation du temps scolaire.

ZOOM

Avancer vers de nouvelles organisations de l'école pour la réussite de tous et pour renforcer l'identité professionnelle des enseignant-es du 1^{er} degré.

La réforme des rythmes scolaire affichée comme devant répondre "à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école" n'a pas fait la preuve de son efficacité sur la réussite scolaire. L'exigence d'une meilleure prise en compte des besoins des élèves et les demandes institutionnelles et sociales croissantes ont complexifié le métier et alourdi la charge de travail des enseignant-es. La mise en place des APC sème la confusion sur ce qui relève de l'école obligatoire ou non. Il est urgent de recentrer le débat public sur les véritables enjeux de l'école. La réflexion sur les rythmes scolaires doit contribuer à une réforme sociétale et doit inclure un calendrier annuel basé sur l'alternance 7/2.

Pour le SNUipp-FSU, permettre aux élèves de mieux apprendre suppose une transformation car le système éducatif contribue à générer de la difficulté scolaire et à accroître les inégalités. Celle-ci passe par une rupture avec les empilements de réformes rarement évaluées qui font perdre le sens du métier et alour dissent le travail des enseignant-es et par une amélioration des conditions de scolarisation des élèves. Il s'agit de transformer le métier d'enseignant-e en dépassant l'équation « un maître, une classe » et de développer tous les leviers qui permettent aux enseignant-es de se constituer en collectif de travail.

Le SNUipp-FSU revendique :

- La baisse du temps d'enseignement sans baisse du temps scolaire pour les élèves afin de répondre aux exigences d'une société qui assigne à l'école toujours plus de missions sans lui donner les moyens de les assurer. Cette revendication du SNUipp-FSU dès sa création implique plus de maîtres que de classes et la déconnexion du temps élèves et du temps enseignant-es. Cela suppose des créations massives de postes mais ne doit pas être confondu avec l'actuel dispositif du PDMQC qui n'a pas pour but de réduire le temps de travail des enseignant-es mais qui contribue à l'évolution de la professionnalité enseignante.
- L'organisation avec plus d'enseignant-es que de classes doit concerner toutes les écoles sur la base de 18 heures d'enseignement hebdomadaires et 3 heures pour le travail en équipe et avec les partenaires de l'école pour permettre aux enseignant-es de sortir de l'isolement et de construire des collectifs de travail indispensables pour que soient élaborées des réponses professionnelles efficaces (repens er les pratiques, inventer des organisations pour répondre à l'hétérogénéité des classes, travailler en équipes pluriprofessionnelles, renforcer les liens avec les familles...). Ces nouvelles formes de travail doivent faire l'objet de formation initiale et continue.

• La polyvalence du maître, constitutive de son identité professionnelle, peut s'articuler avec une polyvalence d'équipe mise en place au niveau de l'école (...). Les expériences de classes partagées existent déjà (décharges de direction ou de PEMF, temps partiels, décloisonnements...) et peuvent servir de base à la réflexion pédagogique pour une autre organisation de l'enseignement et des apprentissages. Assurer à tous les élèves un accès à des savoirs solides, nécessite un haut niveau disciplinaire, pédagogique et didactique qui peut être favorisé par le partage des domaines d'apprentissage en fonction des choix des équipes. Cette organisation ne doit conduire ni à une « secondarisation » de l'école primaire, ni à la définition de postes à profil. Une véritable polyvalence d'équipe passe par le retour à une formation initiale et continue portant sur tous les champs disciplinaires avec un renforcement de certains domaines sans restreindre l'accès des enseignant-es à tous les types de postes d'adjoints.

En tout premier lieu, cela passe par :

- une première étape de la baisse du temps de travail avec la suppression sèche des APC dès la rentrée 2016. Les heures actuellement annualisées doivent être basées sur des horaires indicatifs hors du contrôle de la hiérarchie. Le SNUipp-FSU poursuit sa réflexion sur les ORS en étudiant la possibilité d'intégrer les heures annualisées dans l'emploi du temps régulier des écoles.
- une généralisation sur tout le territoire des dispositifs actuels de concertation des REP+ (avec la même pondération que celle du second degré) qui doivent évoluer pour laisser davantage d'initiative aux équipes et leur donner le pouvoir d'agir.
- un plan ambitieux de recrutement et de formation initiale et continue et de revalorisation du métier enseignant pour rendre effective rapidement la baisse du temps d'enseignement pour aboutir à 18h+3.

2. La réussite de toutes et tous

Le SNUipp-FSU affirme le «tou-tes capables» comme fondement de son ambition pour tou-tes les élèves. Alors que la loi du 11 février 2005 a marqué une nouvelle étape dans l'affirmation des droits des personnes handicapées et dans la volonté de garantir leur scolarisation, le SNUipp-FSU doit maintenir et renforcer ses exigences pour la réussite de tou-tes.

2.1 Une école démocratique

L'école française échoue à faire réussir tou-tes les élèves et de 15 à 20% d'entre eux sortent du système éducatif sans maitriser les compétences de base. Les inégalités dans la réussite des élèves sont très nettement corrélées aux inégalités sociales et culturelles de leurs familles. Or l'école n'arrive pas à diminuer ces inégalités de départ ; ces dernières ont même tendance aujourd'hui à augmenter tout au long de la scolarité. C'est donc au défi de démocratisation que l'école est confrontée si elle veut répondre à son ambition d'émancipation des personnes.

2.1.1 La difficulté scolaire

La difficulté scolaire concerne à la fois les apprentissages scolaires, la vie en société, le rapport à l'école... Elle relève de l'exercice ordinaire et du quotidien du métier : c'est au sein de l'école et sur le temps scolaire qu'elle doit d'abord être prise en compte. Pour apporter des réponses adaptées, d'autres organisations de classe doivent être possibles et facilitées (travail en petits groupes, différenciation...). Cela passe par la baisse des effectifs et par le recours à un-e ou des maître-sse-s supplémentaires. Pour les élèves en grande difficulté, des aides spécialisées et adaptées sont partout indispensables pour travailler la prévention de la difficulté et renouer avec la réussite : les dispositifs (RASED) et les structures d'adaptation (EGPA), qui subissent de nombreuses attaques au cours de la dernière décennie, doivent être renforcés (postes, départs en formation et formation continue). Le SNUipp-FSU demande la fin des stages de remise à niveau qui ne répondent en aucune façon au traitement de la difficulté scolaire et représentent un coût non négligeable qui pourrait être utilisé à d'autres fins. A partir du constat que le redoublement ne se révélait efficace que pour une très faible proportion d'élèves, sa disparition est légitime (sauf recours exceptionnel). Les moyens qui lui étaient consacrés doivent être réorientés en direction de la prise en charge de la difficulté scolaire. La relation école-CMPP doit être renforcée par la création de postes d'enseignant-es spécialisé-es et de psychologues de l'Éducation nationale, dans le but de privilégier une approche globale de la difficulté scolaire, évitant ainsi le recours à la médicalisation.

Le SNUipp-FSU initiera une réflexion sur cette tendance à traiter de plus en plus la difficulté scolaire par le recours à l'individualisation, l'externalisation et la médicalisation. L'usage des notions de troubles, de dys... pour catégoriser la difficulté scolaire doit être interrogé.

2.1.2.1 RASFD

La suppression des 5000 postes de RASED entre 2008 et 2012 avait remis en cause la prise en charge des diverses difficultés qui s'expriment au sein de l'école. Le PDMQDC n'a pas vocation à compenser ces suppressions. Le SNUipp-FSU engagera une campagne nationale pour exiger le rétablissement des postes supprimés et des créations à la hauteur des besoins en tenant compte de la hausse démographique afin de permettre le travail convergent des trois composantes, dont la circulaire de 2014 réaffirme le rôle indissociable. Celle-ci inscrit le travail des RASED dans un pôle ressource de circonscription qui n'est défini par aucune circulaire et pour lequel le SNUipp-FSU réclame une clarification. Les pôles ressources, dont le fonctionnement actuel peut poser problème, doivent faire l'objet d'une circulaire précisant leur fonctionnement et leur objectif, afin de garantir aux RASED leurs prérogatives. Le SNUipp-FSU demande la sortie des RASED des pôles ressources, afin de rester au plus près des élèves et de ne pas être cantonnés au rôle de conseil sur le territoire d'une circonscription. Un bilan des nouveaux dispositifs dédiés à la scolarisation des élèves « à besoins éducatifs particuliers » doit être effectué. Leur mise en place ne doit pas empêcher les équipes de faire appel directement au RASED qui doit garder son entité propre. Enfin, le SNUipp-FSU refuse la baisse continue des postes de rééducateur (option G) qui, malgré quelques recréations, empêche le fonctionnement en RASED complets. Ces RASED complets doivent pouvoir être présents partout, au plus près des écoles, sur des secteurs raisonnables tenant compte de spécificités géographiques et/ou de difficultés particulières.

La création du corps des psychologues de l'Éducation nationale doit apporter une pérennisation et un renforcement des RASED. Le développement des équipes RASED (psychologues et enseignant-es spécialisées E et G), au plus près des écoles, est indispensable pour agir en prévention et remédiation des difficultés d'apprentissage et de comportement, dès l'école maternelle.

Le SNUipp-FSU exige que des départs en formation spécialisée soient mis en place à hauteur nécessaire afin de répondre aux besoins exprimés par les écoles. Aucun poste de RASED ne doit rester vacant ni être occupé par un enseignant non spécialisé.

2.1.2.2 EGPA

Les politiques éducatives échouent à réduire l'échec scolaire et les sorties du système sans diplôme. Après leur scolarité primaire, certains élèves présentent encore des difficultés persistantes d'apprentissage. Pour répondre à la difficulté scolaire, l'accumulation de dispositifs et structures au sein d'un même établissement ne répond pas aux objectifs de la mixité scolaire. Il est nécessaire de mieux répartiret d'équilibrer les moyens de prise en charge de la difficulté scolaire au sein des bassins géographiques. Les EGPA proposent un enseignement adapté aux collégiens en très grande difficulté scolaire, souffrant d'une estime de soi dégradée pour lesquels le collège, aujourd'hui, n'a pas les moyens de mieux répondre à leurs besoins. L'introduction de la préprofessionnalisation, les pratiques d'adaptation, les classes à effectifs réduits ainsi que les équipes restreintes et formées (notamment enseignants spécialisés et PE éducateurs) et bénéficiant de temps de concertation, créent des situations de réussite et le bon fonctionnement des EGPA. Des départs en formation CAPA-SH option F et DDEAS tant pour les EREA que les SEGPA doivent être largement abondés. Une nouvelle option CAPA-SH« Fi » spécifique à l'enseignement en internat éducatif doit être remise en place.

2.1.2.2.1 SEGPA

Le SNUipp-FSU a pesé lors du chantier métier pour que la circulaire de 2015 sur les SEGPA réaffirme, entre autres, la structure à minima quatre divisions (une par niveau), de 15 élèves maximum avec obligatoirement un minimum de deux ateliers avec une DHG fléchée et un-e PE spécialisé-e par division dans le cadre de l'orientation des stages en classes de 4ème et 3ème. Cependant, dans de nombreux départements, les SEGPA se voient déstabilisées, notamment par l'implantation de 6ème inclusive en lieu et place de 6ème SEGPA, le plus souvent imposée par les chefs d'établissements et par les DASEN ou les IEN, sans concertation avec les équipes. Le SNUipp-FSU rappelle son opposition à ce que la question de l'inclusion des élèves de SEGPA dans les classes ordinaires de collège aboutisse à supprimer les postes ou à démanteler à terme la structure spécialisée et s'oppose à la transformation de 6èmes SEGPA en 6èmes dites « inclusives » voire à des dispositifs dits « innovants » qui poursuivraient le même objectif. Des formes d'inclusion des élèves de la SEGPA peuvent être recherchées dans les classes ordinaires du collège. Elles doivent faire l'objet d'u ne concertation

des équipes enseignantes en fonction des problématiques de chaque élève et en évitant la surcharge des classes d'accueil. L'inclusion ne doit pas se faire au détriment de l'adaptation. Dans toutes les instances, le SNUipp-FSU fera respecter l'application de la circulaire avec les moyens nécessaires au bon fonctionnement de la SEGPA, dont, dans sa propre DHG, les heures prévues par la réforme du collège et ce pour chaque division, ainsi que les heures de coordination et de synthèse, moyens non fournis partout à l'heure actuelle. Pour agir, le travail intersyndical au sein de la FSU doit être privilégié. Le SNUipp-FSU demande la création de SEGPA dans les collèges isolés afin de n'exclure aucun élève de ce dispositif. Les SEGPA sont une voie de réussite pour des élèves qui n'avaient connu que l'échec, une voie efficace pour l'obtention d'un diplôme de niveau V. Les accès aux formations et aux diplômes supérieurs doivent être développés.

2.1.2.2.2 EREA-ERPD

En EREA - ERPD, les élèves peuvent bénéficier d'un internat éducatif qui ajoute une valeur supplémentaire à la prise en charge de la difficulté scolaire des collégiens d'EGPA et de CAP. L'internat éducatif est le garant d'une cohérence scolaire et éducative des jeunes sur la semaine, celle-là même qui leur a fait défaut auparavant. Pourtant l'avenir des EREA se décide actuellement de manière arbitraire et sans concertation. Le SNUipp-FSU demande au ministère de tenir ses engagements en ré-ouvrant le chantier métier sur les EREA. Il dénonce, dans une expression unitaire, les nombreuses suppressions de postes des PE éducateurs -trices dans les internats éducatifs pour les remplacer par des assistants d'éducation (AED). Ces derniers, précaires, non préparés et non formés à la spécificité de l'internat éducatif ne garantissent pas une stabilité de l'encadrement. Il demande que de nouvelles instructions soient données pour le maintien des postes d'enseignant-es éducateurs-trices en réaffirmant la nécessité d'un internat éducatif de qualité avec une prise en charge et un accompagnement individuels sur la totalité des heures hors temps de classe ou d'atelier, y compris la nuit. Le SNUipp-FSU défend la présence d'enseignant-e PE éducateur-trice au sein des internats éducatifs en EREA et en ERPD. De plus, une option spécifique du CAPA-SH pour les PE éducateurs-trices d'internat doit être créée nationalement.

2.1.2.3 UPE2A

La scolarisation des élèves allophones nécessite des enseignant-es titulaires et formé-es par l'Éducation nationale (certification FLS - français langue seconde), accompagnant les équipes. Le SNUipp-FSU demande que la prise en charge en UPE2A soit modulée et prolongée autant que de besoin, selon l'appréciation de l'équipe pédagogique et ce, quelles que soient l'origine des élèves concernés et leur date d'arrivée sur notre territoire. Les élèves de grande section doivent aussi en bénéficier. Une formation ambitieuse des enseignants UPE2A et des équipes d'école est nécessaire, ainsi que des frais de déplacement en adéquation avec les besoins, notamment dans les zones concernées par une arrivée importante de migrant-es. Afin de faciliter le contact avec les familles, les enseignant-es doivent connaître et pouvoir utiliser les services d'interprètes ou de médiateurs agréés.

Dans les écoles maternelles, « le bain de langage » ne suffit pas toujours quand les facteurs sociaux, psychoaffectifs et environnementaux sont importants. Cela nécessite de réfléchir en terme de formation des enseignants et de moyens humains dans les écoles accueillant un pourcentage important d'élèves allophones, en renforçant l'action des RASED et la possibilité de prise en charge par un PMQDC.

Le nombre de postes UPE2A doit être abondé dès les opérations de carte scolaire ou dès que les besoins sont constatés, le plus en amont possible. L'effectif de ces dispositifs ne saurait être supérieur à celui des classes ordinaires. Le temps de coordination avec les familles, et entre enseignants de classe ordinaire et enseignant d'UPE2A doit être reconnu. La prise en charge en UPE2A doit évoluer au fur et à mesure des progrès des élèves et ne pas être dictée par les moyens disponibles.

Le SNUipp-FSU demande que tou-tes les élèves ayant l'âge requis puissent passer le DELF (diplôme d'étude de la langue française), sans limitation administrative (déménagement, durée de présence sur le territoire ...). Le SNUipp-FSU s'oppose à l'utilisation de fichiers de recensement des élèves allophones mis en place par le CASNAV et le ministère et qui comportent des informations sur la nationalité, la date d'arrivée en France ...

2.2 La scolarisation des élèves en situation de handicap

2.2.1 Dispositifs et structures de la scolarisation des élèves en situation de handicap

2.2.1.1 Les ULIS

La circulaire de 2015 sur les ULIS (école et 2nd degré) témoigne des orientations déjà à l'œuvre dans la plupart des dispositifs. Pour garantir la qualité des projets de scolarisation, le SNUipp-FSU demande la présence obligatoire d'un-e AVS-co à temps plein et le respect du maximum de 10 ou 12 élèves par ULIS en

créant des postes partout où cela est nécessaire. Il revendique l'abaissement de l'effectif à 10 pour les ULIS. De même, il demande la reconnaissance de temps de coordination pour les enseignant-es de classe ordinaire ainsi que la réduction des effectifs dans les classes dès lors qu'une ULIS est présente dans l'école ou l'établissement. Il faut aussi prévoir du temps pour la réunion des équipes de suivi que ce soit en terme de décharge de direction ou pour les enseignant-es concerné-es. Des formations spécifiques pour les enseignant-es doivent être prévues dans le cadre des animations pédagogiques, y compris pour les enseignant-es nommé-es à titre provisoire, non titulaires du CAPA-SH. Afin de pouvoir réaliser les inclusions dans de bonnes conditions, le SNUipp-FSU revendique une double comptabilisation des élèves d'ULIS école : à la fois dans les effectifs globaux de l'école (mais sans compter le moyen de l'enseignant-e spécialisé-e coordonnateur-trice) et en tant que classe comptant dans le calcul des décharges de direction. La question de la prise en compte des élèves se pose aussi pour les scolarisations à temps partagés avec un IME, ITEP ...

2.2.1.2 Les unités d'enseignement

La Conférence nationale du handicap a relancé le développement d'unités d'enseignement externes (UEE) dans chaque département à la rentrée 2015. Pour le SNUipp-FSU, cela ne doit pas se faire à moyens constants. C'est pourquoi, il demande un bilan intermédiaire des dispositifs existants. Car, même si ce sont les moyens du médico-social qui sont mobilisés, cette nouvelle étape ne sera réussie que si la prise en charge globale de l'enfant, à travers le plateau technique qui leur est propre, est respectée dans le milieu ordinaire. L'accord de tous les acteurs concernés, en particulier des équipes d'école, doit être recherché et doit prendre en compte les besoins nouveaux engendrés (formation, déplacements, concertation...). Cette mise en place des dispositifs externalisés doit se faire progressivement en accompagnant les équipes d'enseignant-es (stages écoles, réunions de concertations régulières co-pilotées par les équipes de circonscription ASH et les associations gestionnaires...).

Le nombre insuffisant de structures adaptées oblige à scolariser des enfants relevant de ces établissements dans des dispositifs inadaptés et/ou des classes ordinaires. L'état doit ouvrir des classes dans les ESMS, avec des enseignants de l'Education nationale et développer des dispositifs d'accompagnement, de passerelles vers les classes ordinaires et des dispositifs qualifiants.

La question du statut de la plupart de ces établissements ou services (structures associatives bénéficiant d'une délégation de service public) doit être réinterrogée, afin d'aller dans le sens d'un véritable service public médico-social.

Par ailleurs, en cas de situation bloquée (refus de soin par les parents, situation dangereuse), les services de l'État (Justice) doivent pouvoir, comme la loi les y autorise, imposer des mesures dans l'intérêt de l'élève.

2.2.2 **ZOOM**

Réussir la scolarisation des élèves en situation de handicap

La scolarisation des élèves en situation de handicap est une obligation légale, mais c'est aussi une demande légitime. Pour autant, aujourd'hui, la scolarisation en milieu ordinaire ne peut être une réponse systématique. Dans trop de nombreux cas, elle repose essentiellement sur les compétences et la « bonne volonté » des seul-es enseignant-es dans la classe et se heurte au manque de moyens.

Pour le SNUipp-FSU, réussir cette scolarisation implique une transformation de l'école. Pour que la prise en charge de l'enfant soit globale, réfléchie et coordonnée, cette transformation nécessite de :

- Réduire les effectifs dans les classes et faire évoluer significativement les seuils de carte scolaire pour prendre en compte les élèves en situation de handicap scolarisés.
- augmenter la décharge des directeurs-trices qui ont dans leurs écoles une ou des structures ou dispositifs.
- Améliorer l'articulation entre milieu ordinaire et milieu spécialisé et prévoir des temps institutionnels de travail en équipe comprenant les AVS.
- Maintenir et renforcer les dispositifs et structures existantes (ULIS, ESMS).
- Développer le nombre de référent handicap, réduire significativement la taille de leur secteur d'intervention pour mieux accompagner les écoles, les familles et les jeunes.
- Promouvoir et enrichir le travail en équipe pluri professionnelles (PMI, services sociaux, CMPP, CMP, SESSAD, ESMS, enseignant-es d'ULIS, référent-es, psychologues, enseignant-es, équipes de circonscription, ASH, RASED ...) sur des temps dédiés.
- Donner un temps de formation à toutes et tous les enseignant-es qui scolarisent un élève en situation de handicap.

- Développer un maillage territorial de postes d'enseignant-es spécialisé-es « itinérant-es » pour intervenir dans les classes, apporter aides et conseils aux enseignant-es scolarisant des élèves en situation de handicap.
- Faciliter les concertations entre enseignant-es spécialisé-es.
- Exiger les départs en formation afin d'abonder les postes existants
- Recruter, professionnaliser et titulariser les AVS. Mettre en place une formation continue pour ces personnels et leur offrir une vraie carrière. Prévoir leur remplacement en cas d'absence.
- Augmenter les places dans le médico-social et le sanitaire pour répondre de manière cohérente aux demandes non satisfaites aux notifications MDPH.
- Développer la formation initiale et continue des enseignant-es sur la prise en compte des élèves en situation de handicap et plus généralement des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Assurer une véritable formation continue des enseignant-es spécialisé-es.

L'isolement, la charge de travail supplémentaire et la souffrance des enseignant-es confronté-es à des situations difficiles (enfants en cours de procédure à la MDPH, refus ou difficulté de la part des parents de faire les démarches, conditions de scolarisation inadaptées voire contraires à l'intérêt de l'élève en situation de handicap ou à celui des autres élèves de la classe) doivent être pris en compte dans des cadres de soutien et d'accompagnement efficaces. Des solutions alternatives doivent être proposées dans des délais rapides (AVS « volant-es », scolarisation partielle...).

Lorsqu'un élève ne trouve pas sa place dans le cadre scolaire, la mise en place de dispositifs d'urgence, avant le passage en MDPH, doit permettre de rechercher les conditions d'une prise en charge éducative la plus rapide possible. Pour le SNUipp-FSU, il est indispensable de renforcer et développer des dispositifs et structures de prévention et d'aide aux élèves en difficulté (RASED, EGPA, médecine scolaire, PMI) scolaire et/ou sociale afin de ne pas aboutir à des dérives conduisant à orienter abusivement voire contre leur intérêt des élèves vers la MDPH (effet d'étiquetage et solutions inadaptées).

2.2.2 L'école inclusive : l'école pour tous ?

Le principe d'une école inclusive est entré dans la loi depuis 2013. Dans la logique inclusive, c'est à l'école de s'adapter pour apporter une réponse au plus près des besoins scolaires des élèves : tou-tes les élèves, et notamment celles-ceux en situation de handicap, doivent pouvoir apprendre dans de bonnes conditions et réussir en milieu ordinaire. L'école inclusive n'est pas un principe qui se décrète, c'est une ambition qui se construit.

Si l'accès à l'école a effectivement été rendu possible pour un plus grand nombre d'élèves, les conditions actuelles de scolarisation ne permettent pas à tou-tes d'accéder à la réussite scolaire. L'État a le devoir de mettre les moyens nécessaires (effectifs, établissements spécialisés...) pour rendre le milieu ordinaire non seulement accessible mais surtout bénéfique au plus grand nombre. Cela passe surtout par l'amélioration des conditions d'apprentissage de tou-tes les élèves et par des moyens qui permettent de nouvelles organisations du travail. On ne peut pas accepter que les enseignant-es et les élèves soient contraint-es de vivre dans le quotidien de la classe des situations difficiles vécues comme contre-productives pouvant provoquer un sentiment d'impuissance, et des insatisfactions professionnelles et des sou ffrances. Le cas échéant, des réponses rapides doivent être apportées par l'institution (soutien, accompagnement ...) pour rompre la situation d'isolement des personnels et apporter des solutions. Des temps et des espaces aménagés pour permettre des scolarisations partielles doivent pouvoir exister.

Le SNUipp-FSU est vigilant pour qu'au nom du discours sur l'école inclusive, ne se poursuive une politique d'assèchement des RASED, de démantèlement des SEGPA, et de suppression de postes dans les autres structures spécialisées.

Le SNUipp-FSU revendique depuis toujours la réussite de tou-tes les élèves. Tous et toutes sont capables si les conditions nécessaires à leurs apprentissages sont réunies. Exigeons les moyens pour y parvenir.

Pour réaliser l'objectif d'une école plus inclusive, des moyens spécifiques doivent être dégagés et faire l'objet de revendications portées avec les personnels, les familles, les associations et les chercheurs pour permettre de dénoncer, au plan local comme au plan national, les retards, le manque de moyens, de formation, mais aussi de créer des places dans les dispositifs et structures spécialisés et de favoriser le développement des plateaux techniques du médico-social en soutien et liaison avec les écoles. Les élèves reconnus intellectuellement précoces (EHP) sont des élèves à besoins éducatifs particuliers qui nécessitent des moyens et de la formation spécifique. La réflexion sur l'école inclusive doit s'accompagner d'une réflexion la notion de réussite et d'un questionnement sur la norme scolaire.

Ces créations de places (et pas seulement en SESSAD) doivent permettre au milieu ordinaire de ne pas constituer une orientation par défaut et au milieu spécialisé d'être perçu comme une orientation ambitieuse appuyée sur une prise en charge globale de l'enfant.

Le choix de structures et de dispositifs doit être basé sur l'évaluation des besoins de l'élève. A ce titre, la loi de 2005 doit être modifiée afin que les institutions hospitalières et médico-sociales aient une obligation d'accueil des enfants si cela correspond à leurs besoins. Le maillage territorial de ces structures est donc à développer.

Pour que l'inclusion scolaire ne soit pas un objectif d'affichage d'une part, et d'autre part une mise en difficulté ou en souffrance des enfants et des enseignant-es, un investissement massif est indispensable au niveau de l'Education Nationale : postes de conseillers-ères à la scolarisation et de référent-es, professionnalisation des AVS, formation de tou-tes les enseignant-es...

Le SNUipp-FSU poursuivra le débat sur l'ensemble de ces questions. Il réalisera un bilan de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 à l'école.

3. Transformer le travail enseignant

Ces dernières années, de profonds changements comme les rythmes scolaires, l'inclusion, les nouveaux programmes, les nouveaux cycles... bouleversent l'école et le travail enseignant. L'évolution du métier ne doit pas entraîner de dégradations des conditions d'exercice, comme c'est trop souvent le cas. Il faut donner les moyens aux enseignant-es de reprendre la main sur le métier, cela passe par le travail sur du temps institutionnalisé, par une formation solide et une reconnaissance de la professionnalité des enseignant-es. Transformer l'école nécessite de transformer en profondeur le métier, en garantissant, et respectant dans un cadre national, une plus grande liberté pédagogique et en y associant les équipes. Le SNUipp-FSU demande l'abandon des exigences formelles qui étouffent l'élaboration et les initiatives collectives.

Les maîtres + doivent pouvoir jouer leur rôle de « pollinisateur » de l'équipe, ils doivent être au service de la dynamique pédagogique, ils ne doivent être dédiés ni à la difficulté scolaire, ni à la maîtrise des « compétences de base ».

3.1. Des enseignant-es concepteurs et conceptrices

Concepteurs-trices de leurs enseignements, professionnels capables de faire des choix individuels et collectifs, de prendre des initiatives, les enseignant-es doivent bénéficier de pouvoir d'agir sans que cela n'entraîne une hausse exponentielle de leurs tâches. Les relations institutionnelles doivent prendre en compte, en confiance, leur expertise notamment lors de la rédaction du projet d'école ou de la mise en œuvre des programmes, des passages anticipés ou des maintiens, des interventions des RASED etc. Les enseignant-es doivent pouvoir être acteurs des changements. Cela nécessite une formation continue conséquente, des outils pour résoudre des situations complexes, du temps pour travailler à l'analyse des objets de travail, et pour croiser les pratiques avec la recherche.

Il est nécessaire de construire des collectifs de travail, lieux de la mise en œuvre des projets pour la réussite des élèves.

Injonctions et obligations de réunions, ne peuvent pas permettre de créer les conditions d'un travail d'équipe parce qu'elles ne répondent pas à leurs besoins réels et sont souvent contre-productives. La réforme du collège se présente comme un contre-exemple de mise en œuvre de travail collectif avec les EPI imposés. Favoriser les ponts entre les disciplines permet de créer des projets interdisciplinaires et nécessite des moyens spécifiques. Pour le SNUipp-FSU, les projets doivent relever de l'initiative des personnels, contribuer à permettre des actions concertées, bénéficier si besoin d'un accompagnement basé sur la confiance ainsi que de moyens et temps de concertation reconnus. Travailler ensemble, construire ensemble, mutualiser les compétences et analyses, demandent du temps et doivent permettre de prendre de la distance sur le métier. Sur la base du volontariat des équipes, des temps de réflexion pour enrichir le travail d'équipe, pour gérer les difficultés dans les écoles et prendre du recul sur sa pratique avec un regard extérieur non hiérarchique et formé pour cette pratique pourraient être mis en place à partir du moment où ils sont inclus dans nos ORS. Le SNUipp-FSU poursuivra, en lien avec le chantier travail, la réflexion sur ce sujet.

Travailler en équipe pluriprofessionnelle s'impose aussi. La présence de nombreux personnels non enseignant-es dans nos écoles nécessite des échanges et du travail commun entre différents professionnels : AESH, ATSEM, AED, CMP, CAMPS, personnels médicaux ou paramédicaux... Ce travail nécessaire en équipe pluridisciplinaire suppose des temps et des formations communes pour partager nos cultures respectives, échanger les informations, construire ensemble dans le respect des missions de chacun. Le SNUipp-FSU

continue d'exiger des postes spécifiques (sociaux, santé...) et relevant de l'Éducation nationale pour le 1^{er} degré.

3.2. Quelle évaluation des enseignant-es pour transformer le métier ?

L'inspection, reste une évaluation-contrôle prenant peu en compte les besoins des collègues. Dissocier l'évaluation de l'avancement de la carrière et d'une rémunération au mérite, la déconnecter des résultats des élèves restent nos points d'appuis. Il faut penser une évaluation s'appuyant sur un échange constructif de partage d'expertises, prenant en compte la dimension collective et l'analyse de pratiques.

4. Une formation initiale et continue solide et ambitieuse

4.1. Bilan

La loi de refondation n'a pas été à la hauteur de la volonté affichée de rétablir une véritable formation professionnelle. Trois ans après sa mise en place, nous sommes loin des objectifs annoncés et le bilan est très insatisfaisant.

L'architecture choisie avec concours en fin de M1 et M2 à mi-temps en responsabilité ne permet pas une formation professionnelle de qualité à haut niveau universitaire.

Le manque de cadrage national induit par la LRU et l'absence d'anticipation de la diversité des parcours ont conduit à de très grandes disparités : contenus et volumes de formation disparates et diminués en particulier pour les parcours adaptés qui ne tiennent pas réellement compte des parcours antérieurs, disparité dans la mise en place du tronc commun et dans les exigences concernant le mémoire.

Les moyens alloués à chaque ESPE sont largement insuffisants et ne leur permettent pas d'assurer une formation de qualité, ni de répondre à la hausse du nombre d'étudiant-es.

La charge de travail des stagiaires est trop importante, notamment du fait du mi-temps en responsabilité qui les place en difficulté par rapport aux exigences de formation. La situation de double tutelle (universitaire et rectorale) pour les PES se traduit par des restrictions de droits (vacances scolaires, droit syndical...) auxquelles le SNUipp-FSU s'oppose.

Les conditions de formation et de travail des étudiant-es, stagiaires et formateurs-trices sont dégradées, ce qui entraîne des situations de souffrance.

La crise du recrutement perdure, en particulier dans certaines académies. Les dispositifs EAP1, M1 en alternance et EAP2, auxquels le SNUipp-FSU s'oppose, ne permettent pas de s'attaquer à cette crise, ni de démocratiser l'accès aux métiers. Ils dégradent les conditions d'études en diminuant les volumes de formation. Face à ces dispositifs, le SNUipp-FSU revendique des prérecrutements massifs et pérennes. Le métier d'enseignant-e souffre d'un problème spécifique d'attractivité qu'il faut prendre en compte, notamment concernant les conditions d'entrée dans le métier et de travail, les rémunérations et les carrières. Le volume de recrutement insuffisant est une des principales raisons qui conduisent certaines académies à recourir à des contractuel-les sans formation, ce qui est inacceptable. Les restrictions faites à l'octroi du régime indemnitaire de 2006 persistent, ce que le SNUipp-FSU dénonce. Il réclame une IFF avec une part fixe revalorisée et une part variable prenant en compte la distance parcourue par les stagiaires.

Dans le même temps, la dégradation de la formation continue, quasi inexistante, se poursuit.

D'autres choix sont indispensables. C'est pourquoi, le SNUipp-FSU exige la remise à plat de la réforme de la formation initiale, avec des budgets suffisants et un cadrage national fort, pour garantir partout une formation initiale et continue de qualité.

4.2. Démocratiser l'accès aux métiers

Le SNUipp-FSU revendique des systèmes d'aides (allocations d'études, bourses sur critères sociaux, accès au logement, crèches...) permettant d'assurer l'autonomie financière et la démocratisation de l'université, y compris pour les étudiant-es en reconversion.

Pour les étudiant-es se destinant aux métiers de l'enseignement, des prérecrutements sont indispensables afin de garantir un vivier suffisant, sécuriser les parcours des étudiant-es et démocratiser l'accès au métier. Ils doivent être massifs, sans contrepartie de travail, ouvrir le droit à la retraite, être contingentés pour répondre aux besoins de chaque académie et garantir une rémunération suffisante pour poursuivre des études et préparer le concours. Le statut doit garantir des conditions d'encadrement et de formation pour obtenir le diplôme requis au concours puis réussir le concours.

Le SNUipp-FSU revendique des prérecrutements intégrant des critères sociaux dès la L1 et à tous les niveaux du cursus universitaire, contingentés en fonction d'un plan pluri-annuel de recrutement. Pour en définir les

modalités concrètes (concours, contrôle de connaissance, prise en compte de l'expérience...), le SNUipp-FSU s'engage dans un travail fédéral dès septembre 2016.

4.3. Les ESPE

Les ESPE doivent assurer la formation des enseignant-es, de façon égale sur tout le territoire. Les sites départementaux doivent être maintenus et au moins un site dans chaque département garanti. Elles doivent avoir un statut spécifique dans un cadre universitaire, un budget propre leur permettant d'assurer l'ensemble de leurs missions et inscrire directement les étudiant-es. Le MENESR doit leur garantir des moyens humains et matériels suffisants, ce qui passe par l'abrogation de la loi LRU. Elles doivent avoir un fonctionnement démocratique, avec une majorité de représentant-es des personnels, des usagers en formation initiale et continue et des formateurs, y compris du premier degré, dans les instances. Les ESPE doivent veiller au bon déroulement des élections internes et permettre aux étudiant-es-stagiaires d'être représenté-es.

Elles doivent assurer une formation professionnelle universitaire adossée à la recherche, en présentiel, garantissant une qualification élevée des enseignant-es, être pleinement engagées dans la formation continue.

Elles doivent assumer une politique ambitieuse de développement de la recherche en éducation, à même d'enrichir les pratiques en élémentaire et en maternelle, en associant des enseignant-es du primaire dans son élaboration (recherche-action...), et permettre la poursuite de thèses.

Elles doivent fonctionner avec des équipes pluricatégorielles de formateurs (PU, MCF, formateurs et formatrices de terrain) comprenant un nombre conséquent de formateurs-trices issu-es du premier degré. Le cadre réglementaire des ESPE doit garantir un cadrage national des moyens, des contenus et des volumes de formation et une autonomie budgétaire par rapport aux choix des universités. Le SNUipp-FSU s'engage à mener, dans un cadre fédéral, un mandat d'étude sur le statut des ESPE.

4.4. Parcours de formation et recrutement, concours, stage formation intégrée

Parcours de formation, recrutement, concours et stages sont étroitement liés et doivent garantir l'accès des étudiant-es de milieu populaire au niveau master qui reste la référence de qualification. L'architecture de formation, telle qu'elle est construite aujourd'hui, met en tension l'alternance et l'intégration professionnelle. La place du concours doit être revue.

Le SNUipp-FSU défend un projet de formation initiale de la licence à la T2, validée par un master, avec dès la licence, des UE de préprofessionnalisation et de préparation au concours.

L'architecture de recrutement défendue est :

- Un concours sous condition de licence placé en fin de L3.
- Deux années pleines et entières de formation, sous statut de fonctionnaire stagiaire, reconnues par un master.
- Une entrée progressive dans le métier (année de T1 à mi-temps en responsabilité, formation continuée en T2).

Le SNUipp-FSU maintient son exigence de non-décrochage avec le 2nd degré.

Il mettra en débat ce nouveau mandat dans le cadre fédéral afin d'avancer dans le positionnement de la FSU.

4.5. Concours

Le SNUipp-FSU réaffirme son attachement à un recrutement par concours sous condition de licence qui doit articuler éléments de professionnalisation avec évaluation des connaissances disciplinaires (académiques et didactiques), et ce dans toutes les épreuves. Il doit permettre d'apprécier la capacité des candidat-es à communiquer et soutenir une argumentation.

Aucun prérequis ne doit être exigé.

Les concours supplémentaires ne peuvent être une réponse pérenne à la problématique du vivier. D'autres solutions sont indispensables. Néanmoins, en l'état actuel, et pour répondre à l'urgence, le SNUipp-FSU demande l'extension du concours supplémentaire aux académies déficitaires.

Les concours doivent être organisés à des dates différentes afin de permettre aux candidat-es de se présenter dans plusieurs académies. Dans toutes les académies, le recrutement sur liste complémentaire doit être garanti, autant que de besoin, pour éviter le recours aux contractuel-les. Les académies déficitaires doivent pouvoir recourir à la LC d'autres académies sur la base du volontariat.

Le dispositif M1 en alternance ne répond pas aux exigences d'une formation de qualité. En l'état, les M1 alternants doivent bénéficier d'un volume de formation augmenté leur permettant de se présenter aux concours externes. Le SNUipp-FSU s'oppose à des concours réservés aux M1 alternants.

4.6. Stages

Les stages (observation, pratique accompagnée, responsabilité) doivent être conçus dans une logique de formation et non d'emploi, ce qui implique que l'ESPE, lieu premier de la formation, soit le lieu d'affectation des PES. Ils doivent inclure des temps de préparation et d'analyse de pratiques et permettre de découvrir tous les cycles. En aucun cas, des étudiant-es ne doivent être en responsabilité de classe. Pour les PES, les stages ne doivent pas dépasser un tiers temps de formation, inclure des stages massés permettant de découvrir tous les cycles et respecter une progressivité de l'observation à la responsabilité. Les stages en PRAC doivent être effectués chez des PEMF et non chez des MAT, qui ne sont pas des formateurs-trices. Dans le cadre actuel, les stagiaires ne doivent pas effectuer leur stage en responsabilité dans les classes et les zones les plus difficiles.

4.7. Contenus de formation

Les contenus de formation doivent prendre en compte l'ensemble des aspects d'un métier de conception et permettre, dans les pratiques et les contenus, la démocratisation du système scolaire. Ils doivent tenir compte du rapport au savoir de tou-tes les élèves, en particulier de celles-ceux issu-es des classes populaires. Volumes et contenus de formation doivent être définis nationalement et suffisants pour permettre une formation professionnelle réflexive, articulant mise en stage, analyse de pratiques et recherche en éducation. Ils doivent intégrer :

- une formation disciplinaire, scientifique, didactique et pédagogique de haut niveau, dans tous les domaines enseignés à l'école
- la connaissance du développement de l'enfant et des processus d'apprentissage des élèves dans toute leur dimension psychologique, sociale et culturelle
- une formation aux gestes et postures professionnels, à la maîtrise de l'espace de la classe et des temps des apprentissages, à la gestion de groupe, à l'observation et l'évaluation des élèves
- la connaissance du système éducatif, des mouvements pédagogiques, une formation aux droits et devoirs du fonctionnaire

Ils doivent traiter de la polyvalence des enseignant-es, de la spécificité de la maternelle, des classes multiniveaux notamment dans le rural, des cycles, de l'éducation prioritaire, de la prise en charge des difficultés scolaires, du travail en équipe, de la connaissance et prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, de la gestion de la relation aux familles et aux autres partenaires de l'école. Ils doivent intégrer une formation à l'utilisation des systèmes d'exploitation et des logiciels libres.

Le SNUipp-FSU revendique un tronc commun permettant une réelle construction d'une culture partagée par tou-tes. Il engage une réflexion, notamment à l'échelle fédérale, sur ses contenus et modalités.

4.8. Évaluation-validation-double tutorat

Le suivi des stagiaires doit être assuré dans une logique de formation et non d'évaluation. Le tutorat de terrain doit être assuré par des PEMF ou DEA, éventuellement des CPC sur la base du volontariat, et des tuteurs-tutrices ESPE qui doivent avoir les moyens et le temps nécessaire pour assurer un suivi concerté, cohérent et sans pression hiérarchique, dans le cadre d'un binôme de tutorat.

Les règles d'évaluation doivent être uniformisées, basées sur un référentiel de formation centré sur le cœur du métier défini nationalement et connu de tou-tes dès le début de la formation.

La titularisation doit bénéficier d'un cadrage national et doit être prononcée sur la base du regard croisé des différent-es formateurs-trices. L'avis du-de la directeur-directrice de l'ESPE ne doit s'appuyer que sur l'assiduité : aucune validation d'UE ni diplômes supplémentaires ne doivent être exigés des stagiaires en formation adaptée.

Tout refus de titularisation doit être motivé et soumis à l'avis des CAPD. Les délégué-es du personnel doivent pouvoir être informé-es au fur et à mesure des procédures d'accompagnement renforcé, des mises en alerte décidées par l'administration, et de la liste des stagiaires qui ne sont pas proposés à la titularisation, ainsi que des motifs qui ont conduit à cette décision.

Les règles d'évaluation, de titularisation et de suivi des stagiaires qui rencontrent des difficultés doivent être explicitées en début de formation.

4.9. L'entrée dans le métier

Elle doit être progressive jusqu'en T2 avec une T1 à mi- temps, et permettre d'analyser sa pratique et compléter sa formation avec des professeurs d'ESPE, des PEMF, des DEA et des CPC.

4.10. Les formateurs-trices du premier degré

Pour assurer leurs missions, les PEMF doivent bénéficier d'un temps de décharge qui va d'un tiers à un mitemps en fonction des missions qui leur sont assignées. Leur nombre et leur implantation doivent garantir un maillage du territoire et assurer une représentation de la diversité des terrains d'exercice du métier (éducation prioritaire, rural...). Une véritable politique de recrutement doit permettre de ne plus faire appel aux MAT pour des missions de formation. Les MAT ne doivent pas se substituer aux PEMF.

Les missions des conseiller-es pédagogiques doivent être confortées en direction de l'accompagnement pédagogique des équipes et de la formation initiale et continue. La préparation au CAFIPEMF, organisée sur le temps de service, doit permettre d'accéder à une formation universitaire qualifiante au sein des ESPE. L'obtention d'un master doit être facilitée pour tous les formateurs-trices en poste, notamment par le biais d'une VAE. Les coûts de formation universitaire ne doivent pas être à la charge des enseignant-es. Le recrutement des formateur-trices du premier degré dans les ESPE doit se faire en toute transparence et équité. Leur place doit y être confortée et mieux définie. Ils doivent être associés à la conception et à l'élaboration des plans et maquettes de formation.

4.11. Une formation continue et l'accès aux travaux de la recherche

La formation continue doit être ambitieuse et permettre de réactualiser ses connaissances, d'acquérir de nouvelles compétences, de s'enrichir du regard d'autres professionnels, d'accéder aux travaux les plus récents de la recherche en éducation et y permettre l'investissement des enseignant-es du primaire. Elle doit permettre des validations d'acquis et ouvrir droit à la reconnaissance de qualifications nouvelles. Elle concerne tous les aspects du métier.

Elle doit s'inscrire dans une continuité avec la formation initiale, dans le cadre des ESPE, et ne peut être remplacée par de la formation à distance. En ce sens, M@gistere peut être une ressource mais ne saurait remplacer les temps collectifs de formation en présentiel. Aucune donnée ne doit être stockée et utilisée en dehors de la gestion de la formation.

Elle se distingue des animations pédagogiques, elles-mêmes trop souvent destinées aux formations institutionnelles imposées. La formation est un droit. Elle doit avoir lieu sur temps de classe, sur des stages courts ou longs et prioritairement sur le département, être librement choisie, accessibles à tous les enseignant-es quel que soit leur poste et suppose des moyens de remplacement suffisants et des plans de formation élaborés dans le cadre des conseils de formation. Le SNUipp-FSU dénonce la suppression de nombreux dispositifs de formation continue dans certains départements, motivée par la seule pénurie de remplaçant-es.

Les 5 journées de formation, précipitées et conçues comme un formatage, mises en place dans le cadre de la réforme du collège n'ont répondu ni aux besoins, ni aux demandes de l'ensemble des personnels. L'enveloppe des 26 millions d'euros qui y a été consacrée est venue appauvrir les moyens disponibles de FC en pédagogie et didactique.

La formation continue doit offrir des formations variées (formation d'équipes, pédagogie coopératives et innovantes, accès à la recherche, ...). Elle est de la responsabilité de l'Éducation Nationale qui peut faire appel aux mouvements pédagogiques reconnus. Pour le cas où des formations mises en place par des mouvements pédagogiques reconnues n'apparaissent pas dans les plans de formation, elles doivent être accessibles à tous les enseignant-es. Les besoins exprimés par les équipes des écoles doivent être recensés annuellement et pris en compte dans le cadre des conseils de formation départementaux.

La tenue des conseils de formation doit être effective dans tous les départements. Ils doivent jouer tout leur rôle dans la formation initiale et continue en associant usagers et l'ensemble des formateurs.

Il faut créer un pôle de remplaçant-es dédiés pour la formation. Le remplacement doit être garanti et aucun refus de remplacement ne doit entraîner d'abandon de formation.

4.12. La formation des enseignant-es spécialisé-es

Des enseignant-es spécialisé-es formé-es sont indispensables pour la prise en charge et la réussite des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire. Mais, aujourd'hui, qualitativement et quantitativement, la formation CAPA-SH ne répond pas de manière satisfaisante aux besoins : modalités d'alternance difficiles tant pour les stagiaires que pour les écoles, charge de travail importante, accès

incertain aux stages MFIN (modules nationaux de formation ASH), périmètre des options parfois obsolète. Un projet de refonte des formations a été travaillé par les services du ministère, mais n'a pour l'heure fait l'objet d'aucun arbitrage. Le SNUipp-FSU demande à en avoir connaissance. Nous demandons à ce qu'il y ait un cadrage national des formations et que les formations spécialisées dans toutes les options soient mises en place dans toutes les universités. La spécificité de toutes les options sans exception doit être prise en compte. La formation doit se dérouler sur le temps de classe et avec un volume horaire permettant au candidat d'acquérir toutes les compétences exigées. En aucun cas, cette réforme ne peut avoir comme conséquence de baisser le temps de formation à l'ESPE.

Les évolutions dans le champ de l'adaptation et du handicap nécessite une refonte de la formation des enseignant-es spécialisé-es et du référentiel de compétences. Elle pourrait s'articuler, avec un tronc commun solide, autour des difficultés des enfants et des fonctionnements des institutions. Des modules spécifiques à chaque option, des modules de spécialisation liés aux troubles et aux adaptations spécifiques et d'autres liés aux différents contextes d'exercice avec des formateurs-trices issu-es du terrain (scolaire, institutions), doivent être prévu-es.

Le volume de formation, sa répartition entre un tronc commun et des modules de spécialisation, le périmètre des options, la place et la qualité d'un écrit réflexif, les contenus de formation et les conditions d'examen seront des éléments importants de notre appréciation. Le SNUipp-FSU doit veiller à ce que le tronc commun ne supplante pas les modules de spécialisation. Un cadrage national des formations et de leur implantation dans les universités est nécessaire. L'année de formation doit se faire en tutorat et non en responsabilité. La formation doit se dérouler sur le temps de classe avec un minimum de 750 heures sur deux ans afin de garantir une alternance dans de bonnes conditions, une spécialisation de haut niveau et l'acquisition de toutes les compétences exigées.

Le SNUipp-FSU revendique une formation spécialisée de qualité avec des liens entre la théorie et la pratique, l'écriture d'un mémoire professionnel, les possibilités de passerelle avec un diplôme universitaire et un haut niveau de connaissance du développement de l'enfant et de l'adolescent.

La prise en compte des difficultés, multiples et croissantes dans les classes, nécessite davantage d'enseignant-es spécialisé-es formé-es au partenariat pour intervenir au plus près des besoins du terrain. Il y a une impérieuse nécessité d'organiser une formation continue adaptée aux personnels de l'ASH.